

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 03 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absentes excusées : Louise FRESNAIS, Dominique PELLERIN

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 7-09032021-1 PARTICIPATION AU Fonds Aide aux Jeunes en Difficulté 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du RSA,

Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a renouvelé le pilotage du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté,

Vu le règlement intérieur du FAJD adopté en date du 15 janvier 2020, annexé au règlement départemental d'aide sociale

Sur proposition du Maire,

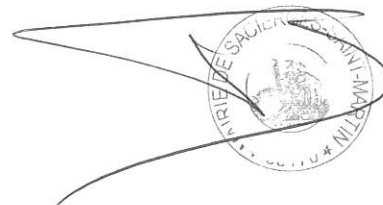
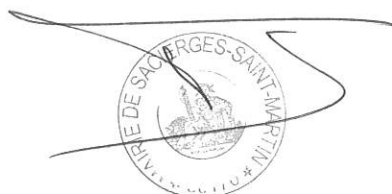
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ De participer au fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté à raison de 0.70 EURO par jeune de 18 à 25 ans identifié inscrit sur la liste électorale de Sacierges St Martin, soit six euros et trente centimes (6,30 €).
- ✓ Cette somme sera imputée sur le budget communal 2021 au compte 6288 et versée au Département

Le 10 mars 2021,
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 mars 2021
Publié, affiché ou notifié le 15 mars 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 03 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absentes excusées : Louise FRESNAIS, Dominique PELLERIN

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 8-09032021-2 PARTICIPATION AU Fonds Solidarité Logement (FSL) 2021

En application des dispositions de la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, il a été créé en 1991 un Fond de Solidarité Logement dans le département de l'Indre. Ce fond a pour mission d'apporter sous certaines conditions, des aides financières et/ou des mesures d'accompagnement social à des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir au vu des charges liées à celui-ci.

En outre, la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu l'intégration dans ce fonds des aides relatives aux impayés d'énergie, d'eau et de service téléphonique.

Conformément à l'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990, les collectivités territoriales autres que le Département peuvent participer au financement du Fonds de Solidarité Logement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté par le Département de l'Indre en date du 15 janvier 2021,

DÉCIDE :

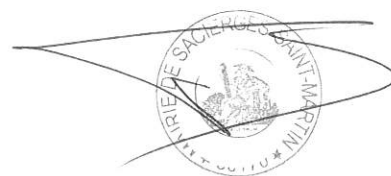
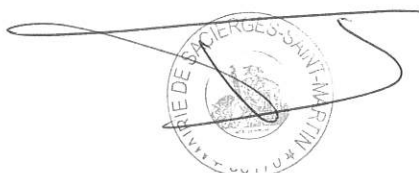
Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2021.

Article 2 : Un financement de 274,50 euros est approuvé.

Article 3 : Cette somme sera versée au Département.

Le 10 mars 2021,
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 mars 2021
Publié, affiché ou notifié le 15 mars 2021



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 03 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absentes excusées : Louise FRESNAIS, Dominique PELLERIN
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 09 – votants : 09

| |
|---|
| DELIBERATION 9-09032021-3 CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT |
|---|

Le maire rappelle la délibération du 23 février 2006 l'autorisant à signer la convention avec la société SAUR pour effectuer la facturation de la redevance d'assainissement collectif du village de CHENIERS.

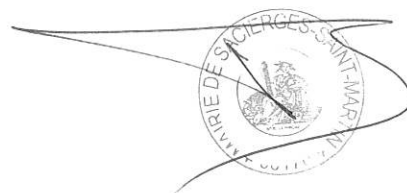
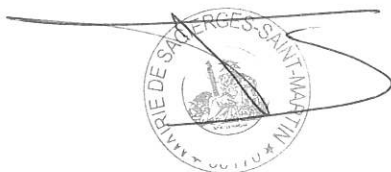
Ladite convention est arrivée à son terme, il y a lieu de délibérer sur le projet de renouvellement de la convention.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer la nouvelle convention avec la société SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif du village de CHENIERS.

La convention s'applique le temps de la durée du contrat de gestion du service public d'eau potable conclu entre la SAUR et le SIAEP de la Vallée de l'Abloux, soit jusqu'au 31 décembre 2035

Le 10 mars 2021,
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 mars 2021
Publié, affiché ou notifié le 15 mars 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 03 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absentes excusées : Louise FRESNAIS, Dominique PELLERIN
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 10-09032021-4 LOYERS ANNULÉS – RELAIS ABLOUX

Vu les délibérations 15-21042020-11 et 48-15122020-1 annulant les loyers du Relais de l'Abloux dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid 19,

Considérant qu'à ce jour le couvre-feu est toujours en place à 18h00, et que les restaurateurs ne peuvent toujours pas exercer leur activité normalement,

Le maire propose une **annulation du loyer de mars 2021** pour ce commerce de restauration

Après délibération le conseil municipal :

- approuve cette proposition

- dit que la commune émettra le titre de loyer pour le service « café communal – 001 » et simultanément un mandat pour un montant équivalent à l'article 6718.

Le conseil municipal charge le maire de faire appliquer cette décision : le secrétariat de mairie et Mme le receveur municipal seront informés.

Copie de cette délibération sera envoyée à Mr Haubert, gérant de l'établissement.

Le mercredi 10 mars 2021
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 mars 2021
Publié, affiché ou notifié le 15 mars 2021

